

Pièce jointe n°5
Document précisant les parcelles du projet

L'exploitation de l'établissement sera menée sur la parcelle suivante.

Commune d'implantation	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section de la parcelle	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m²)	Emprise du projet sur la parcelle (m²)
Martigné-Ferchaud	35640	0	WB	320	66 400	63 271

Tableau 1 : Liste des parcelles visées par le projet

L'emprise de l'établissement ne sera pas égale à la contenance de la parcelle cadastrale, comme l'indique l'emprise ICPE sur le plan ci-dessous.

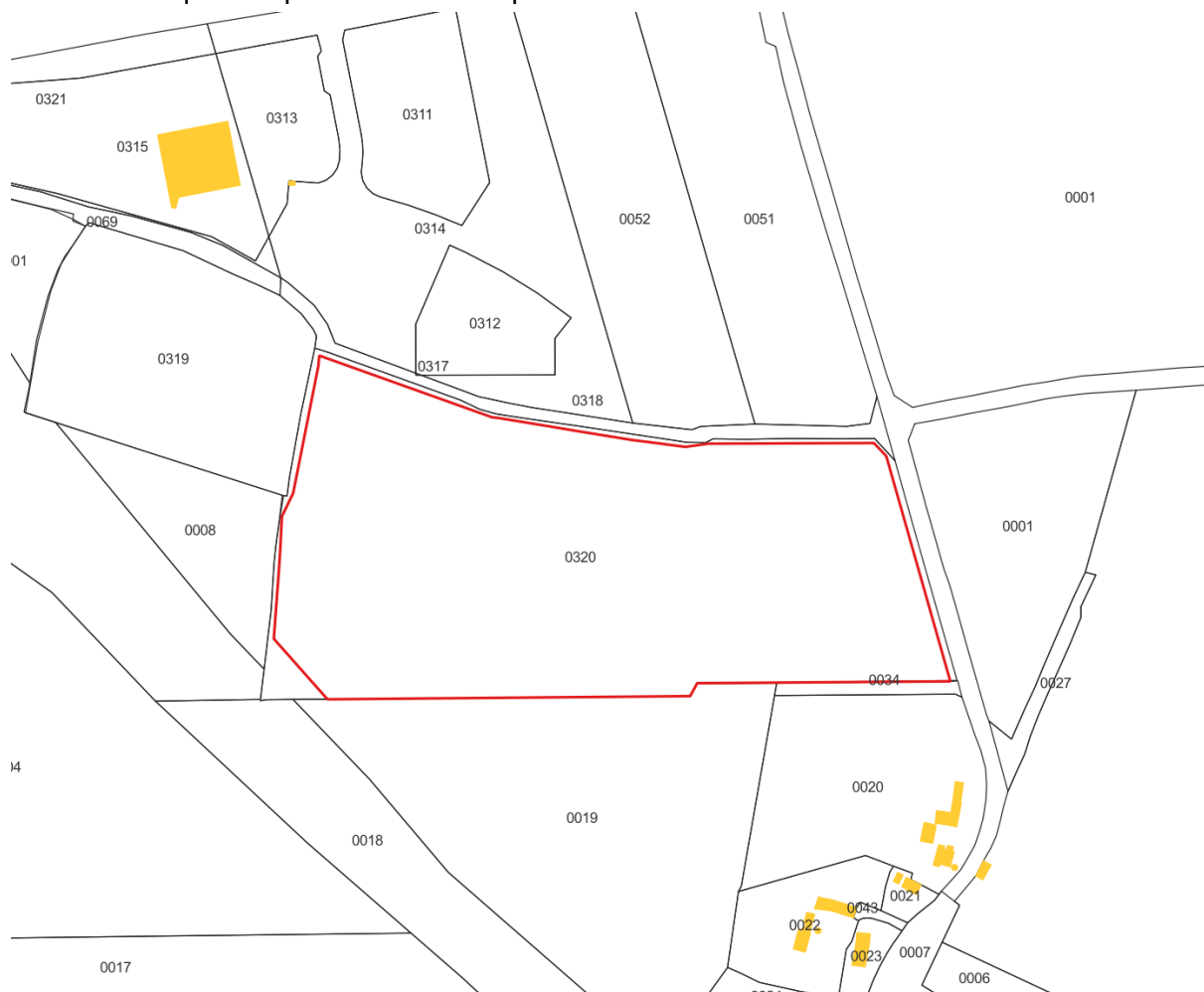


Figure 1 : Limites de l'emprise de l'établissement (Source : IGN)

Il est à noter que le projet inclut l'aménagement de la voie d'accès par le Nord, dont l'emprise foncière n'est pas comprise dans le périmètre de l'exploitation ICPE. Les parcelles concernées ne sont donc pas listées dans la présente pièce jointe.

